



# POLITIQUE D'ENGAGEMENT D'ETHOS

© Ethos, Juin 2025

Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement de la Fondation Ethos, Genève. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source.

Imprimé sur papier recyclé 100 % à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

**Certified**



**Corporation**

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. PROCESSUS D'ENGAGEMENT</b>	<b>6</b>
1.1 DÉFINIR LES ATTENTES	6
1.2 SUIVRE LES ENTREPRISES	6
1.3 EXERCER LES DROITS DE VOTES	6
1.4 ENGAGER LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES EN SUISSE	6
1.5 ENGAGER LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES INTERNATIONALES	7
1.6 ENGAGEMENT AUPRÈS DES AUTORITÉS	7
1.7 SÉLECTION DES THÈMES, INDICATEURS ET ENTREPRISES	7
<b>2. INTENSIFICATION</b>	<b>8</b>
2.1 INTERVENTIONS LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	8
2.2 DÉPÔT DE RÉOLUTIONS D'ACTIONNAIRES	8
2.3 REGROUPER LES ACTIONNAIRES	8
2.4 ACTIONS EN JUSTICE	8
<b>3. CONFLIT D'INTÉRÊTS</b>	<b>9</b>
<b>4. TRANSPARENCE ET RAPPORTS</b>	<b>10</b>

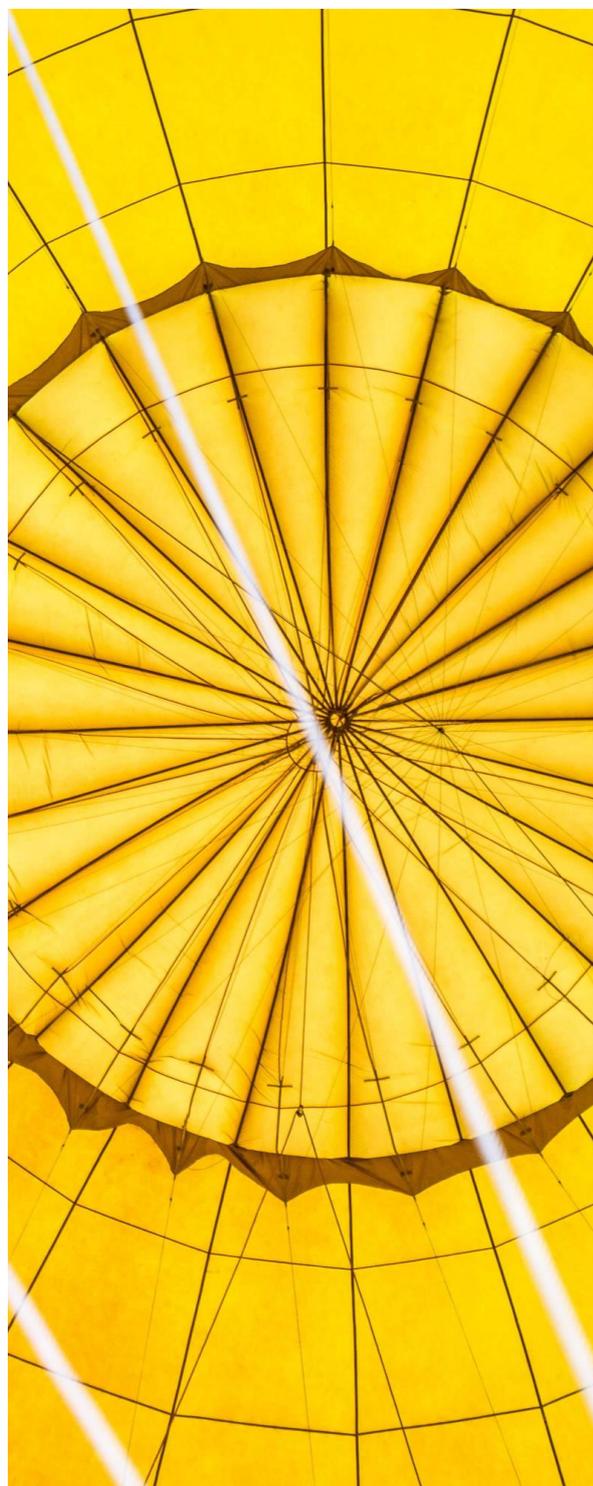


# Introduction

La Fondation Ethos est une fondation suisse qui regroupe plus de 250 caisses de pension suisses et autres institutions exonérées fiscalement. Ethos a pour objectif de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) ainsi qu'un environnement socioéconomique stable et prospère, à même de préserver les intérêts de la société civile, aujourd'hui et à l'avenir. Un dialogue de qualité et inscrit dans la durée avec les entreprises est essentiel à la réalisation de ces deux objectifs, comme le précise la [charte d'Ethos](#).

La Politique d'Engagement d'Ethos constitue l'application des principes 6, 7, 8 et 9 des [principes d'Ethos pour l'ISR](#). Cette politique s'applique à toutes les entités liées à la Fondation Ethos via l'utilisation de la marque « Ethos », à savoir : la Fondation Ethos, la société Ethos Services ainsi que l'ensemble des fonds de placement labellisés Ethos. Pour faciliter la lecture, la mention « Ethos » dans ce document désigne l'ensemble de ces entités. La politique décrit la manière dont Ethos conduit un dialogue constructif et de long terme avec les entreprises cotées, portant sur des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) significatifs, dans le but de promouvoir un développement durable pour le compte de la Fondation Ethos, des fonds de placement Ethos, des membres de l'Ethos Engagement Pool Suisse, des membres de l'Ethos Engagement Pool International ainsi que des clients des services d'engagement d'Ethos.

Cette politique est approuvée et régulièrement révisée par la présidence de la Fondation Ethos, la présidence d'Ethos Services, ainsi que la direction générale de la Fondation Ethos et d'Ethos Services.



# 1. Processus d'engagement

Ethos considère qu'un engagement constructif, inscrit dans la durée, auprès d'émetteurs d'instruments financiers cotés en bourse constitue un élément central d'une gestion responsable. Ce dialogue porte sur les enjeux ESG significatifs tant pour les actionnaires que pour les autres parties prenantes. Par un suivi régulier et des échanges continus, Ethos vise à sensibiliser les conseils d'administration et les directions générales aux attentes des investisseurs, à formuler des recommandations concrètes et à suivre les progrès réalisés. Bien que les activités d'engagement soient particulièrement intenses lors de la période des assemblées générales, le dialogue se poursuit tout au long de l'année.

## 1.1 DÉFINIR LES ATTENTES

Ethos incite les entreprises à améliorer en continu leurs pratiques ESG et à aligner leur modèle d'affaires avec les principes du développement durable, dans une optique de création de valeur à long terme pour les actionnaires et les autres parties prenantes. Dans ce cadre, il est attendu des entreprises qu'elles définissent une stratégie de durabilité cohérente et intégrée à leur stratégie d'entreprise globale. Cette stratégie doit prendre en compte l'ensemble des parties prenantes et couvrir les enjeux ESG significatifs associés aux activités de l'entreprise.

## 1.2 SUIVRE LES ENTREPRISES

Ethos suit la performance ESG des entreprises engagées. Ce suivi est réalisé à l'aide d'analyses internes combinées à des données ESG fournies par des prestataires internationaux. L'analyse permet à Ethos d'identifier les entreprises présentant un potentiel d'amélioration en matière ESG et de nouer un dialogue avec elles, soit directement, soit en collaboration avec d'autres investisseurs partageant les mêmes objectifs. Ethos a développé un outil informatique propriétaire et un système fondé sur des étapes pour assurer le suivi des activités d'engagement et des progrès réalisés :

- Étape 1 : une lettre est envoyée à la présidence du conseil d'administration.
- Étape 2 : un contact direct est établi avec l'entreprise.
- Étape 3 : l'entreprise accepte l'enjeu et est ouverte au dialogue.
- Étape 4 : l'entreprise développe une stratégie sérieuse sur l'enjeu.

- Étape 5 : l'enjeu est traité et des mesures convaincantes sont mises en place.
- Ces étapes permettent de suivre les efforts des entreprises et de mesurer les progrès réalisés.

## 1.3 EXERCER LES DROITS DE VOTES

L'exercice des droits de vote est une composante essentielle de la stratégie d'engagement d'Ethos, qui s'engage à voter lors des assemblées générales des sociétés. Ethos publie des rapports d'analyse avec des recommandations de vote conformes à ses lignes directrices et aux principes de gouvernement d'entreprise, lesquels sont révisés chaque année et disponibles sur le [site internet d'Ethos](#). Pour les entreprises composant le « Swiss Performance Index » (SPI), Ethos prend contact directement avec les sociétés pour obtenir des informations complémentaires ou des clarifications avant d'émettre ses recommandations. Ces échanges donnent souvent lieu à des entretiens de suivi. Avant de publier ses recommandations de vote, Ethos informe chaque société suisse de ses positions pour chaque point de l'ordre du jour. Les positions de vote sont rendues publiques cinq jours ouvrables avant chaque assemblée générale sur le [site d'Ethos](#). Sur demande, le rapport de vote complet est transmis aux entreprises après l'assemblée.

## 1.4 ENGAGER LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES EN SUISSE

Le conseil d'administration et la direction générale des entreprises cotées sont responsables de la stratégie à long terme et de la gestion des enjeux ESG. Ainsi, en complément de l'engagement mené dans le cadre des assemblées générales, Ethos engage également un dialogue avec des entreprises suisses tout au long de l'année, pour le compte de la Fondation Ethos, des fonds de placement Ethos, des membres de l'Ethos Engagement Pool Suisse ainsi que des clients des services d'engagement d'Ethos, sur des enjeux ESG sélectionnés.

Ethos prend activement contact avec les entreprises ciblées, et le dialogue s'effectue par le biais de rencontres en personne, de conférences téléphoniques, de courriers et de courriels. En outre, Ethos s'engage à répondre à toute entreprise souhaitant entrer en discussion avec Ethos.

## 1.5 ENGAGER LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES INTERNATIONALES

À l'international, Ethos recourt à plusieurs approches d'engagement actionnarial pour le compte de la Fondation Ethos, des fonds de placement Ethos, des membres de l'Ethos Engagement Pool International et des clients des services d'engagement d'Ethos.

### 1.5.1 ENGAGEMENT DIRECT

Ethos mène un dialogue direct avec une sélection d'entreprises, dans deux cadres :

- Dialogue direct dans le cadre de campagnes propres à Ethos
- Dialogue direct dans le cadre de campagnes d'engagement collaboratif internationales

### 1.5.2 ENGAGEMENT COLLABORATIF

Ethos collabore avec d'autres investisseurs institutionnels partageant les mêmes valeurs, souvent basés dans le pays ou la région d'origine de l'entreprise cible. Cette collaboration permet de bénéficier d'une expertise locale. Ethos participe régulièrement à des campagnes d'engagement collaboratif. Les objectifs des campagnes collaboratives soutenues par Ethos doivent être conformes à la charte d'Ethos et aux principes de l'investissement socialement responsable, et viser la promotion des bonnes pratiques en matière d'ESG. La direction d'Ethos est responsable de la décision de soutenir ou non ces campagnes.

## 1.6 ENGAGEMENT AUPRÈS DES AUTORITÉS

Reconnaissant que de nombreux enjeux ESG significatifs relèvent en dernier ressort de problématiques systémiques, Ethos engage, au nom de la Fondation Ethos, des membres de l'Ethos Engagement Pool Suisse, des membres de l'Ethos Engagement Pool International ainsi que des clients des services d'engagement d'Ethos, un dialogue régulier avec des organisations ou autorités ayant une influence sur les conditions-cadres applicables aux émetteurs d'instruments financiers cotés en bourse (par exemple : autorités de régulation, parlements, organismes de normalisation).

## 1.7 SÉLECTION DES THÈMES, INDICATEURS ET ENTREPRISES

Les thèmes de dialogue, les indicateurs permettant de suivre les progrès ainsi que les entreprises ciblées sont sélectionnés en cohérence avec la mission d'Ethos telle qu'elle est présentée dans l'introduction du présent document, et reflètent les intérêts communs de la Fondation Ethos, des investisseurs dans les fonds Ethos,

des membres de l'Ethos Engagement Pool Suisse, des membres de l'Ethos Engagement Pool International ainsi que des clients des services d'engagement d'Ethos.

L'objectif est de sélectionner des thèmes d'engagement qui sont significatifs à la fois pour les investisseurs à long terme et pour les parties prenantes. Lors de la définition des indicateurs destinés à suivre les progrès des activités d'engagement d'Ethos, l'objectif est d'utiliser des indicateurs clairs, réalistes et mesurables.

L'univers d'engagement comprend toutes les entreprises cotées en Suisse. À l'international, les entreprises engagées font partie des indices MSCI World ex-CH et MSCI World Emerging Markets Top 250. Lorsqu'un enjeu particulier le justifie, un dialogue peut également être mené avec certaines entreprises sélectionnées en dehors de ces indices.



## 2. Intensification

Dans la plupart des cas, le dialogue repose sur la confiance mutuelle et la confidentialité. Toutefois, lorsque le dialogue n'aboutit pas aux résultats escomptés, Ethos peut décider de renforcer son approche afin d'atteindre ses objectifs. Le processus d'intensification peut varier en fonction de l'historique et du contexte du dialogue. Des mesures d'intensification peuvent être prises pour le compte de la Fondation Ethos, des fonds de placement Ethos, des membres de l'Ethos Engagement Pool Suisse, des membres de l'Ethos Engagement Pool International, ainsi que des clients des services d'engagement d'Ethos.

### 2.1 INTERVENTIONS LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Ethos peut faire des déclarations publiques avant ou pendant les assemblées générales, par exemple dans les cas où le conseil d'administration refuse de prendre les mesures appropriées pour remédier à des manquements majeurs en matière de gouvernement d'entreprise ou de responsabilité environnementale et sociale.

### 2.2 DÉPÔT DE RÉOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

Si les mesures alternatives ne produisent aucun résultat et qu'un intérêt manifeste existe pour faire évoluer une certaine pratique de gouvernance d'entreprise, Ethos peut déposer une résolution lors de l'assemblée générale. Une même résolution peut être déposée auprès de plusieurs entreprises afin d'améliorer les pratiques de marché sur des enjeux ESG spécifiques.

### 2.3 REGROUPER LES ACTIONNAIRES

Pour donner davantage de poids au dialogue ou obtenir un soutien accru pour une résolution d'actionnaires, Ethos peut créer et promouvoir des groupes de soutien composés d'investisseurs partageant les mêmes convictions. Ces groupes visent à renforcer la pression exercée sur les instances dirigeantes des entreprises en mobilisant la communauté des investisseurs, la société civile et les autorités publiques.

### 2.4 ACTIONS EN JUSTICE

Lorsque les intérêts à long terme d'une entreprise et de ses parties prenantes sont menacés, et qu'aucune des mesures décrites précédemment n'a permis d'atteindre les objectifs fixés, Ethos se réserve le droit d'engager une

action en justice afin de défendre les intérêts à long terme des actionnaires qu'elle représente, y compris ses propres intérêts en tant qu'actionnaire.



## 3. Conflit d'intérêts

Ethos s'engage à traiter de manière équitable toutes les entités lui confiant un mandat d'engagement, à savoir la Fondation Ethos, les fonds de placement Ethos, les membres de l'Ethos Engagement Pool Suisse, les membres de l'Ethos Engagement Pool International ainsi que les clients des services d'engagement d'Ethos. Toutes ces entités partagent la mission d'Ethos telle que définie dans l'introduction du présent document. Cela permet de réduire le risque de conflits d'intérêts potentiels entre les différentes parties.

Les activités d'engagement peuvent engendrer des situations de conflit d'intérêts. La prévention et la gestion de ces conflits constituent des éléments essentiels pour protéger au mieux les intérêts de la Fondation Ethos, des fonds de placement Ethos, des membres de l'Ethos Engagement Pool Suisse, des membres de l'Ethos Engagement Pool International ainsi que des clients des services d'engagement. Ethos s'engage à adopter une conduite éthique et une gestion rigoureuse des conflits d'intérêts, en s'appuyant sur des politiques clairement définies à cet effet. Les documents de référence, à savoir le [Code de conduite d'Ethos](#), le [Règlement concernant les conflits d'intérêt et les cadeaux](#), ainsi que les [principes d'Ethos pour l'ISR](#) (principe 1), sont accessibles publiquement sur le site internet d'Ethos.



## 4. Transparence et rapports

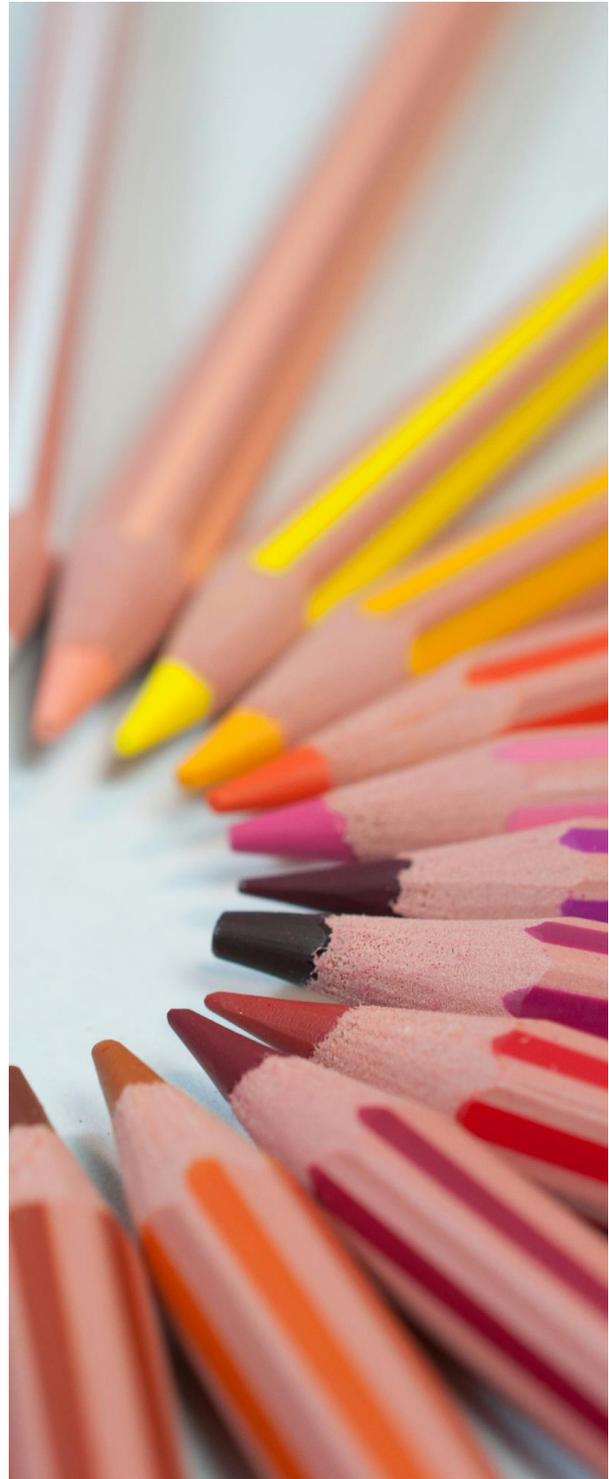
Les lignes directrices de vote et les principes de gouvernement d'entreprise d'Ethos sont révisés chaque année et publiés sur le [site internet d'Ethos](#). En outre, Ethos publie ses positions de vote pour les assemblées générales des entreprises sur [son site internet](#) cinq jours ouvrables avant la tenue de chaque assemblée. Sur demande, le rapport complet d'analyse des votes est mis à disposition des entreprises après l'assemblée générale.

Chaque année, Ethos publie des informations sur les activités d'engagement menées pour le compte de la Fondation Ethos dans le rapport annuel public de la Fondation, dans les rapports des fonds Ethos, dans les rapports destinés aux membres de l'Ethos Engagement Pool Suisse, dans les rapports destinés aux membres de l'Ethos Engagement Pool International, ainsi que dans les rapports remis aux clients des services d'engagement d'Ethos. Ces rapports décrivent les activités réalisées durant l'année, évaluent les progrès accomplis et formulent des recommandations quant à la poursuite du dialogue. Des versions publiques synthétiques des rapports destinés à l'Ethos Engagement Pool Suisse et à l'Ethos Engagement Pool International sont également disponibles sur le [site internet d'Ethos](#). Les thématiques sur lesquelles Ethos engage un dialogue sont publiées chaque année sur son site internet. En outre, les membres de l'Ethos Engagement Pool Suisse, les membres de l'Ethos Engagement Pool International ainsi que les clients des services d'engagement d'Ethos ont accès à la plateforme e-Services d'Ethos, sur laquelle les activités d'engagement et les progrès réalisés sont suivis en temps réel.

Par souci de transparence, Ethos publie également des prises de position ou des documents d'engagement sur des enjeux ESG spécifiques. Tous ces documents sont disponibles sur le [site internet d'Ethos](#).

Toutes les réponses fournies par Ethos dans le cadre de consultations menées par des autorités de régulation ou autres organismes sont également publiées sur le [site internet d'Ethos](#).

Ethos publie de manière transparente son engagement envers le « Swiss Stewardship Code » sur son site internet, et inclut un tableau de référence au « Swiss Stewardship Code » dans les rapports annuels de l'Ethos Engagement Pool Suisse et de l'Ethos Engagement Pool International.



**Siège**

Place de Pont-Rouge 1  
Case postale 1051  
1211 Genève 26

**Bureau de Zurich**

Glockengasse 18  
8001 Zurich

[info@ethosfund.ch](mailto:info@ethosfund.ch)

[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)

T +41 58 201 89 89